

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à la salle Gage Clapperton de l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 26 mai 2022 de 13 h 30 à 13 h 55, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur **Gino Cyr**. L'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour ont été envoyés par courriel, le 25^{ième} jour de mai 2022.

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE LES CONSEILLERS SUIVANTS :

2022-05-26 Madame Lucie Nicolas, Messieurs Denis Anderson, Carol Moreau, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

Le conseiller Léopold Briand est absent

Assiste également à la séance : Madame Marilyn Morin, greffière et Monsieur Kent Moreau, directeur général.

+++++

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Municipalisation du Parc industriel des pêches – Signature de la convention et acquisition des actifs immobiliers du MAPAQ - Autorisation
- 2. Réseau secondaire #4 - octroi de contrat
- 3. Demande permis de construction lot 6 501 741
- 4. Demande de permis de construction lot 5 293 103
- 5. Demande d'aide financière programme soutien à l'action bénévole
- 6. Demande soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séance

+++++

136.05-22 MUNICIPALISATION DU PARC INDUSTRIEL DES PÊCHES – SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ET ACQUISITION DES ACTIFS IMMOBILIERS DU MAPAQ – AUTORISATION

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière et le MAPAQ ont signé un protocole d'entente concernant la municipalisation du Parc industriel des Pêches de Grande-Rivière le 26 avril 2006;

ATTENDU qu'en 2017, la Ville de Grande-Rivière a informé le MAPAQ de son intention de relancer le projet de municipalisation du Parc industriel des Pêches de Grande-Rivière;

ATTENDU que les parties ont travaillé de concert pour établir les meilleures conditions de transfert de propriété des actifs immobiliers MAPAQ;

ATTENDU que les parties ont procédé à une évaluation et/ou une actualisation des coûts pour les travaux de remise en état des équipements et des infrastructures et ce, en conformité aux lois et règlements en vigueur;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière accepte d’être maître d’œuvre des travaux de remise en état des actifs MAPAQ moyennant l’octroi d’une aide financière gouvernementale adéquate à cette fin;

ATTENDU que le montant d’aide financière gouvernementale a été établi à 4,7 M \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Gaston Leblanc

Et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE : La Ville de Grande-Rivière accepte la cession de tous les terrains, équipements et infrastructures tels que mentionnés dans le Protocole et ce, à condition que le Ministre assume le coût des travaux pour leur remise en état;

QUE : Le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et nom de la VILLE, la Convention d’aide financière et l’Acte de cession avec le Ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec;

137.05-22 RÉSEAU SECONDAIRE #4 - OCTROI DE CONTRAT

2022-05-26

ATTENDU que le conseil municipal a entériné la création d’un quatrième réseau secondaire;

ATTENDU qu’il a autorisé son directeur général à négocier avec l’entrepreneur Groupe Michel Leclerc inc. une offre de service;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Ville octroi un contrat de gré à gré à groupe Michel Leclerc inc. au montant de 25 000\$ pour le réseau secondaire # 4.

138.05-22 DEMANDE PERMIS DE CONSTRUCTION LOT 6 501 741

Il est dûment proposé par : Carol Moreau

et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QU’ : À la suite de la demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 016.22, recommandation émise par le Comité Consultatif d’urbanisme en date du 24 mai 2022, le conseil municipal accepte

ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot # 6 501 741 ayant frontage sur la rue de l'Horizon, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009/03-19 (PIIA).

139.05-22 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION LOT 5 293 103

2022-05-26

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QU' : À la suite de la demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 017.22, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 24 mai 2022, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot # 5 293 103 ayant frontage sur la rue des Pionniers, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009/03-19 (PIIA).

140.05-22 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE

CONSIDÉRANT que la greffière a fait une demande d'aide financière à la députée de la circonscription de Gaspé, pour transporter les enfants du camp de jour, en autobus, lors des différentes sorties proposées à l'été 2022;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière nommée programme Soutien à l'action bénévole est disponible;

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande-Rivière est un organisme admissible;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Denis Anderson

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil autorise sa greffière à déposer une demande d'aide financière de 7000 \$ dans le programme Soutien à l'action bénévole pour l'année 2022-2023;

QUE La greffière ou le directeur général et le maire soient autorisé à signer le formulaire de demande.

141.05-22 DEMANDE SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que les villes de Grande-Rivière et Chandler désirent présenter un projet d'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) aux associations sportives mineures dans le cadre de l'aide financière.

EN CONSÉQUENCE.

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil de la Ville de Grande-Rivière s'engage à participer au projet d'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) aux associations sportives mineures et d'assumer une partie des coûts;

QUE : Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité;

QUE : Le conseil nomme la Ville de Chandler à titre d'organisme responsable du projet.

--- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions.

142.05-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Marilyn Morin, Greffière

